



## Communiqué FSU

Les Lilas le 6 avril 2016

### **Faire respecter le droit de manifester**

La FSU avait pris connaissance avec **inquiétude et consternation** des événements du 24 mars dernier au Lycée Bergson (**19ème arrondissement de Paris**) et **dénoncé les violences d'un fonctionnaire de police sur un lycéen de 15 ans.**

Ces actes violents, qui ont choqué les jeunes comme nombre de citoyens, ne sont pas des actes isolés. Depuis les premières mobilisations du 9 mars, des incidents violents ont eu lieu dans différentes universités et établissements du secondaire et durant les manifestations (Strasbourg, Paris, Rennes, Marseille...).

Dans le contexte d'application de l'État d'urgence, dont la FSU continue de demander la levée, la pression sécuritaire est importante sur la société. Une tension réelle existe avec **des débordements et des intimidations** commis envers la jeunesse mobilisée et des militants du mouvement social (arrestation à Besançon d'un responsable local de la CGT, violence physique commise sur un militant de Sud Santé Sociaux à Rennes...).

### **La FSU dénonce ces violences policières injustifiées.**

Elle demande au gouvernement d'y mettre fin et d'arrêter les poursuites contre les militants syndicaux, lycéens et étudiants. Concernant les lycéens mobilisés, elle demande qu'aucune sanction scolaire ne soit prise à leur égard.

Par ailleurs, elle déplore que des recteurs, des proviseurs et des présidents d'universités aient pris la lourde responsabilité de faire appel à la police et de fermer des établissements, créant une situation de « **lock-out** » pour empêcher la mobilisation des jeunes scolarisés.

La FSU, comme l'ensemble des organisations appelant aux manifestations, désapprouve les actions de violences étrangères aux mouvements de contestation n'ayant rien à voir avec les mobilisations des jeunes et des salariés et qui ne doivent donc pas aboutir à une répression des manifestants.

Il est crucial que les libertés démocratiques soient respectées, notamment en garantissant le droit de réunion et de manifestation aux lycéen-es, aux étudiant-es et aux salarié-es.

**Philippe CASTEL,**

**Chargé des relations avec la presse pour la FSU, 06 72 53 91 13 / 01 41 63 27 40**